

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 857

7 septembre 2005

SOMMAIRE

Abax Consulting, S.à r.l., Luxembourg	41134	Immocris, S.à r.l., Luxembourg.....	41117
Abax Holding S.A., Luxembourg	41134	Interinvest, S.à r.l., Luxembourg	41118
Abax Trust, S.à r.l., Luxembourg.....	41123	Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	41106
Active Participation, S.à r.l., Luxembourg	41097	Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	41110
ADMR Investment, S.à r.l., Luxembourg.....	41121	J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	41092
AES International, S.à r.l., Bissen.....	41117	J.P. Morgan Partners (PTC) Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	41092
Algedal, S.à r.l., Rodange.....	41118	Lambdalux Immobilière S.A., Luxemburg.....	41123
Alphalux Immobilière S.A., Luxembourg	41121	Macquarie Industrie Beteiligungsholding S.A., Lu- xembourg	41092
AZ Electronic Materials Holdings S.A., Luxem- bourg.....	41110	Mirror Tre, S.à r.l., Luxembourg	41120
BC International S.A., Luxembourg.....	41117	Mirror Tre, S.à r.l., Luxembourg	41134
Carnegie Global Healthcare Fund Management Company S.A.H., Luxembourg	41090	Movixim, S.à r.l., Windhof.....	41094
(Les) Caves Saint Thomas Lux, S.à r.l., Roeser....	41094	Muisca S.A., Luxembourg	41115
Cheptisun, A.s.b.l., Bertrange.....	41135	Paoloni, S.à r.l., Filsdorf.....	41096
Citeg S.A., Wecker	41105	PKF Luxembourg S.A., Luxembourg	41131
Climax Luxembourg, S.à r.l., Ehlerange	41093	S2A Investment, S.à r.l., Luxembourg.....	41116
Climax Luxembourg, S.à r.l., Ehlerange	41094	Simar S.A., Luxembourg	41122
Cloisinvest S.A., Luxembourg.....	41132	Simar S.A., Luxembourg	41122
Cloisinvest S.A., Luxembourg.....	41133	Simar S.A., Luxembourg	41122
Commercial Union International Life S.A., Lu- xembourg.....	41097	Société d'Investissement Ambarès, S.à r.l., Lu- xembourg	41102
Cotena S.A., Wiltz.....	41123	Stardon Capital Investments, S.à r.l., Luxem- bourg.....	41122
Dagfin Holding S.A., Luxembourg	41118	Tamora S.A., Luxembourg	41105
Damasca S.A., Luxembourg	41133	Taris Holding S.A., Luxembourg	41135
Delux-bau, S.à r.l., Wasserbillig	41116	Technological Investment Company S.A., Kehlen	41114
Dimeplast S.A., Sandweiler.....	41120	Technological Investment Company S.A., Kehlen	41114
Dimeplast S.A., Sandweiler.....	41120	Technological Investment Company S.A., Kehlen	41114
Duc-Altum S.A., Luxembourg	41114	Terrano S.A., Luxembourg.....	41090
Emfasis Mailing & Billing II, S.à r.l., Luxembourg ..	41125	Timex Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	41116
Europe Commerce Refractory, S.à r.l., Steinsel...	41121	TMF Group Holding Luxembourg S.A., Luxem- bourg.....	41115
Fiduciaire Weber & Bontemps, S.à r.l., Luxem- bourg.....	41131	UBS ETF, Sicav, Luxembourg.....	41120
FinSole S.A., Luxembourg.....	41119	Um Brill S.A.H., Luxembourg.....	41120
FinSole S.A., Luxembourg.....	41119	Union Investment Luxembourg S.A., Luxembourg	41121
Helier Investissements S.A., Luxembourg.....	41115	Universal Holding S.A., Luxembourg.....	41131
Human Quest (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg.....	41103	Vibidi S.A., Luxembourg	41123
IB Finance S.A.H., Luxembourg.....	41134	Virtec, S.à r.l., Luxembourg	41131
Immocris, S.à r.l., Luxembourg	41117		

**CARNEGIE GLOBAL HEALTHCARE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.643.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société,
le 15 mars 2005 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

* Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

- approbation de la démission de M. Johan Solbu Braaten de sa fonction d'Administrateur,
- élection de M. Niklas Ekvall en qualité de nouvel Administrateur du Conseil d'Administration,
- réélection des Administrateurs restants pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est ré-élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Claes-Johan Geijer, Président,
M. Niklas Ekvall,
M. Staffan Knafve,
M. Bruno Frèrejean,
M. Vincent Gruselle.

* Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de DELOITTE S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour extrait conforme

V. Gruselle

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04416.

(033333.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

TERRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 105.275.

L'an deux mille cinq, le quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TERRANO S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.275, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2004, non encore publié au Mémorial, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.400 (trois mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 34.000,- (trente-quatre mille euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption entre la société anonyme TERRANO S.A. et la société anonyme VIBIDI S.A., ainsi que du rapport du conseil d'administration y afférent.

2. Présentation du rapport du réviseur sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion par absorption de VIBIDI S.A. par TERRANO S.A.

3. Décision de procéder à la fusion par absorption de VIBIDI S.A. par TERRANO S.A.

4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 5.250.000,- par émission de 525.000 actions nouvelles aux fins de rémunérer l'apport de fusion.

5. Modification en conséquence de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 5.284.000,- (cinq millions deux cent quatre-vingt-quatre mille euros), représenté par 528.400 (cinq cent vingt-huit mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires font les constatations préliminaires suivantes:

1) Sur sa présentation par le président du bureau, l'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre, d'une part, TERRANO S.A. (la «société absorbante») et, d'autre part, VIBIDI S.A. (la «société absorbée») a été intégralement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 102 du 4 février 2005.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg le 2 février 2005, réf. LSO-BB00682, prévoit l'absorption de VIBIDI S.A. par TERRANO S.A., avec prise d'effet de la fusion au 20 janvier 2005 (date effective), date à laquelle l'unique société absorbante poursuivra seule les activités des sociétés qui fusionnent.

2) L'assemblée reconnaît en outre avoir pris connaissance sur leur présentation à l'assemblée des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange, prévus par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

3) L'assemblée reconnaît en outre avoir pris connaissance sur leur présentation à l'assemblée des rapports écrits contenant examen du projet de fusion prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales établi par l'expert Réviseur d'Entreprises indépendant HRT REVISION, S.à r.l., établi à Luxembourg, désigné à cette fin par les conseils d'administration des sociétés TERRANO S.A. et VIBIDI S.A., sur décision favorable du magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale en date du 28 février 2005.

Ces rapports concluent au caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion.

4) L'assemblée constate que toutes les obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été exécutées.

Se considérant pleinement informée et apte à délibérer, l'assemblée a ensuite pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de la société VIBIDI S.A. par la Société aux conditions prévues par le projet de fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 5.250.000,- (cinq millions deux cent cinquante mille euros) par émission de 525.000 (cinq cent vingt-cinq mille) actions nouvelles aux fins de rémunérer l'apport de fusion conformément au projet accepté, et d'attribuer les nouvelles actions émises aux actionnaires de la société absorbée de manière strictement proportionnelle à leur participation respective dans le capital de VIBIDI S.A. société absorbée, en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, et par annulation pure et simple des actions de la société absorbée.

Troisième résolution

Afin de refléter les décisions prises, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 5.284.000,- (cinq millions deux cent quatre-vingt-quatre mille euros), représenté par 528.400 (cinq cent vingt-huit mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents susvisés et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'agréer le projet et de constater expressément la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant la fusion, avec effet au 20 janvier 2005 sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers et sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par la société absorbée.

Frais

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Tonelli, C. Grundheber, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, vol. 147S, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(033682.3/211/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

**MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.257.

—
EXTRAIT

Pour les besoins des articles 13.4 et 13.5 des statuts de la Société (tels que modifiés en date du 18 mars 2005), les membres du conseil d'administration de la Société ont été désignés comme suit:

(i) James Stuart Craig comme étant un administrateur nommé suivant la procédure de l'article 13.5.1. des statuts de la Société avec effet au 18 mars 2005,

(ii) Gérard Becquer comme étant un administrateur nommé suivant la procédure de l'article 13.5.2. des statuts de la Société avec effet au 22 mars 2005,

(iii) Peter William Gerrard comme étant un administrateur nommé suivant la procédure de l'article 13.5.2. des statuts de la Société avec effet au 18 mars 2005, et

(iv) Remy Cohen, comme étant un administrateur nommé suivant la procédure de l'article 13.5.3. des statuts de la Société avec effet au 18 mars 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033386.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

J.P. MORGAN PARTNERS (PTC) LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 92.478.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 15 avril 2005

Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 15 avril 2005:

- de remplacer Monsieur Puneet Gulati en sa qualité de gérant de la société par Monsieur Timothy Chyzak avec effet au 31 mars 2005 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS (PTC) LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033515.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

**J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (SELLOWN) LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 105.131.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 15 avril 2005

Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 15 avril 2005:

- de remplacer Monsieur Puneet Gulati en sa qualité de gérant de la société par Monsieur Timothy Chyzak avec effet au 31 mars 2005 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (SELLOWN) LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD03966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033536.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CLIMAX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. de la Zare Ouest.

R. C. Luxembourg B 100.181.

L'an deux mille cinq, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CLIMAX LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 586 du 8 juin 2004.

L'assemblée se compose de ses deux associés, à savoir:

1. Monsieur Raphaël Molnar, né à Longeville-lès-Metz (France), le 16 avril 1970, gérant de société, demeurant à 13, rue des Mirabelles F-57050 Plappeville.

2. Monsieur Philippe Heger, né à Metz (France), le 14 juin 1966, sans état, demeurant à 9, rue Lasalle F-57000 Metz.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-4384 Ehlerange, Immeuble MGM, Z.I. de la Zare Ouest de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi à Ehlerange, dans la commune de Sanem.»

Deuxième résolution

Cessions de parts sociales

1. Monsieur Raphaël Molnar, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à la société PREMIUM GROUP HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Carlo Wetzel, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont,

et ce acceptant, une (1) part sociale dans la société CLIMAX LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée pour le prix global d'un euro (EUR 1,-).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédant accorde bonne et valable quittance.

2. Monsieur Philippe Heger, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à la société PREMIUM GROUP HOLDING S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant,

et ce acceptant, une (1) part sociale dans la société CLIMAX LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée pour le prix global d'un euro (EUR 1,-).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédant accorde bonne et valable quittance.

Ensuite Messieurs Raphaël Molnar et Philippe Heger, prénommés, ici personnellement présents et agissant en leur qualité de gérants, déclarent accepter au nom et pour compte de la société, les cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'associé décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt quatre euros) chacune, entièrement libérées.

Les 100 (cent) parts sociales sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Raphaël Molnar, né à Longeville-lès-Metz (France), le 16 avril 1970, gérant de société, demeurant au 13, rue des Mirabelles F-57050 Plappeville, quarante-neuf parts sociales	49
2. Monsieur Philippe Heger, né à Metz (France), le 14 juin 1966, sans état, demeurant au 9, rue Lasalle F-57000 Metz, quarante-neuf parts sociales 49	49
3. PREMIUM GROUP HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, deux parts sociales	2»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Molnar, P. Heger, C. Wetzel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 mars 2005, vol. 431, fol. 4, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2005.

H. Hellinckx.

(033096.3/242/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

CLIMAX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. de la Zare Ouest.

R. C. Luxembourg B 100.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2005.

H. Hellinckx.

(033104.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

LES CAVES SAINT THOMAS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 69.456.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033555.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

MOVIEXIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8398 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 107.432.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Raoul Leidinger, gérant d'entreprise, demeurant à F-69210 St. Germain-sur-l'Arbresle, 69, Chemin de Conzy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le négoce et le courtage international dans le domaine de l'agroalimentaire.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de MOVIEXIM, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Windhof (Koerich).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par Monsieur Raoul Leidinger, prénommé.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Raoul Leidinger, prénommé.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature du gérant.
- 4.- L'adresse de la société est fixée à L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Leidinger, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 avril 2005, vol. 358, fol. 84, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 avril 2005.

H. Beck.

(033561.3/201/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

PAOLONI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 33, Am Felteseck.

R. C. Luxembourg B 107.418.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Gianni Paoloni, maître opticien, né à Esch-sur-Alzette le 9 février 1976, demeurant à L-5741 Filsdorf, 3, Am Felteseck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PAOLONI, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Filsdorf.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'opticien.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil cinq.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Gianni Paoloni, maître opticien, né à Esch-sur-Alzette le 9 février 1976, demeurant à L-5741 Filsdorf, 3, Am Felteseck, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5741 Filsdorf, 3, Am Felteseck.
- Est nommé gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Gianni Paoloni, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Paoloni, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, vol. 147S, fol. 82, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 avril 2005.

T. Metzler.

(033197.3/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.000.000,-.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.381.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(033569.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ACTIVE PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 107.453.

STATUTES

In the year two thousand five, on the thirtieth of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. Mr Jacques Marinier, company director, born in Valreas (France), on the 31st of August 1945, residing at 362, route de Suisse, CH-1298 Céligny, Canton de Genève, Switzerland,

2. Mrs Anne-Marie Marinier-Culty, company director, born in Valreas (France), on the 6th of September 1948, residing at 362, route de Suisse, CH-1298 Céligny, Canton de Genève, Switzerland,

both here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing professionally at Luxembourg, and Mr Gilles Lecomte, accountant, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of two proxies established on March 17, 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obli-

gations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ACTIVE PARTICIPATION, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at one hundred and fifty thousand euro (150,000.- EUR) divided into one thousand five hundred (1,500) share quotas of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed as follows:

1. Mr Jacques Marinier, prenamed, seven hundred and fifty shares	750
2. Mrs Anne-Marie Marinier-Culty, prenamed, seven hundred and fifty shares	750
Total: one thousand five hundred shares	1,500

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of one hundred and fifty thousand euro (150,000.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand euro (3,000.- EUR).

Resolutions of the Partners

1) The company will be administered by:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Jacques Marinier, administrateur de société, né à Valreas, Vaucluse, France le 31 août 1945, demeurant à 362, route de Suisse, CH-1298 Céligny, Canton de Genève, Suisse.

2. Madame Anne-Marie Marinier-Culty, administrateur de société, née à Valreas, Vaucluse, France le 6 septembre 1948, demeurant à 362, route de Suisse, CH-1298 Céligny, Canton de Genève, Suisse,

les deux ici représentés par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Gilles Lecomte, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 17 mars 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ACTIVE PARTICIPATION, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jacques Marinier, prénommé, sept cent cinquante parts sociales	750
2. Madame Anne-Marie Marinier-Culty, prénommée, sept cent cinquante parts sociales	750
Total: mille cinq cents parts sociales	1.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille euros (3.000,- EUR).

Décisions des Associés

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Martin-Saudax, G. Lecomte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 avril 2005, vol. 431, fol. 14, case 11. – Reçu 1.500,- euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 avril 2005

H. Hellinckx.

(033938.3/242/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT AMBARES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 104.013.

In the year two thousand five, on the thirtieth day of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EuroRidge CAPITAL PARTNERS CAT I, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.723, here represented by Mireille Fervail, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 29, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of SOCIETE D'INVESTISSEMENT AMBARES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary, on October, 27, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 63 of January 22, 2005.

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the object of the Company, and decides to amend article 2 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (750.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EuroRidge CAPITAL PARTNERS CAT I, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.723,

ici représentée par Mireille Fervail, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 29 mars 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société SOCIETE D'INVESTISSEMENT AMBARES, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 63 du 22 janvier 2005.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation de tous biens immeubles, ainsi qu'à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société peut également accorder des prêts et avances à des filiales, des sociétés affiliées.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Fervail, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, vol. 147S, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

G. Lecuit.

(033341.3/220/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

HUMAN QUEST (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 107.419.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 27, Hill Street, St. Hélier, Jersey JE2 4UA, Channel Islands, agissant en tant que general partner des limited partnerships EUROKNIGHTS IV US No 1 L.P., EUROKNIGHTS IV US No 2 L.P., EUROKNIGHTS IV US No 3 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY No 1 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY No 2 L.P., EUROKNIGHTS IV ARGOS SODITIC GROUP L.P., EUROKNIGHTS IV, GmbH & CO BETEILIGUNGS KG,

ici représentée par Madame Véronique Schmickrath, licenciée en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 avril 2005.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante, agissant ès dites qualités, et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de HUMAN QUEST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille euros) représenté par 50 (cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 300,- (trois cents euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont, par les signatures conjointes de deux d'entre eux, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Toutes les parts ont été souscrites par la société EUROKNIGHTS ASSET MANAGEMENT IV LIMITED, avec siège social au 27, Hill Street, St. Hélier, Jersey JE2 4UA, Channel Islands, agissant en tant que general partner des limited partnerships EUROKNIGHTS IV US No 1 L.P., EUROKNIGHTS IV US No 2 L.P., EUROKNIGHTS IV US No 3 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY No 1 L.P., EUROKNIGHTS IV JERSEY No 2 L.P., EUROKNIGHTS IV ARGOS SODITIC GROUP L.P., EUROKNIGHTS IV, GmbH & CO BETEILIGUNGS KG, et entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de EUR 15.000,- (quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Résolutions de l'associée unique

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Edoardo Bugnone, né le 31 mai 1965 à Turin, Italie, directeur de société, demeurant au 368, Rua Dos Navigantes, 2750 Cascais, Portugal;
2. Monsieur Guy Semmens, né le 16 novembre 1968 à Nottingham, Angleterre, directeur, demeurant au 41, quai Gustave Ador, 1207 Genève, Suisse;
3. Madame Anna Karin Fortunato, née le 2 août 1966 à Rockford, Etats-Unis, consultante indépendante, demeurant au 2, route des Jurets, 1244 Choulex, Suisse.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants se terminera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social. Les gérants sont rééligibles.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Schmickrath, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, vol. 24CS, fol. 22, case 11. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 avril 2005.

T. Metzler.

(033206.3/222/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

**TAMORA S.A., Société Anonyme,
(anc. KONO S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.402.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 février 2005*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur de Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
TAMORA S.A. (anc. KONO S.A.)
R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033448.3/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CITEG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.
H. R. Luxemburg B 81.124.

Die neue Adresse lautet wie folgt:

CITEG S.A. 7, Am Scheerleck, L-6868 Wecker.

CITEG S.A.
R. Eckle

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05145. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033533.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.979.

In the year two thousand five, on the fifth day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, residing then in Mersch, on November 17, 1982, published in the Mémorial, Recueil C number 1 of January 3, 1983, the articles of incorporation of which have been amended by deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on April 19, 1993, published in the Mémorial, Recueil C number 340 of July 27, 1993.

The meeting was opened by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Marta Kozinska, employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elected as scrutineer Mr. Raphaël Rozanski, employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Ascertainment that the euro has been adopted as currency of the capital with effect as from 1 January 2002 by the ordinary general shareholders' meeting of the Company held on 7 June 2001.

2. Cancellation of the nominal value of the shares.

3. Exchange of the 157,670 existing shares with a nominal value of EUR 24.78 each for 157,670 shares without a nominal value.

4. First decrease of the capital to the extent of EUR 1,524.21 in order to reduce it from the amount of EUR 3,908,537.21 to EUR 3,907,013.-; the EUR 1,524.21 being allocated to a free reserve and no share being cancelled.

5. Ascertainment that the net loss of the Company as of 31 December 2004 amounts to EUR 576,013.- after compensation of the loss brought forward of EUR 17,736,135.- with the profit as of 31 December 2004 of EUR 17,160,122.-.

6. Second decrease of the capital to the extent of EUR 576,013.- in order to reduce it from the amount of EUR 3,907,013.- to EUR 3,331,000.- by writing off the Company's net loss of EUR 576,013.- and by cancelling 23,246 shares belonging to the majority shareholder.

7. Third decrease of the capital to the extent of EUR 3,200,000.- in order to reduce it from the amount of EUR 3,331,000.- to EUR 131,000.- by cancelling 129,138 shares belonging to the majority shareholder and by reimbursing EUR 3,200,000.- to the latter in accordance with the legal requirements and especially with article 69 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies.

8. Adoption of a nominal value of EUR 25.- per share and exchange of 5,286 remaining shares without a nominal value for 5,240 shares with a nominal value of EUR 25.- each; one share being allocated to the minority shareholder and the balance of 5,239 shares to the majority shareholder.

9. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association, which will have from March 31, 2001 onwards the following wording:

In English:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at one hundred and thirty one thousand euros (EUR 131,000.-) divided into five thousand two hundred and forty (5,240) shares with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.»

In French:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente et un mille euros (EUR 131.000.-) représenté par cinq mille deux cent quarante (5.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

10. Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the cancellation of the nominal value of the one hundred fifty-seven thousand six hundred and seventy (157,670) existing shares.

Second resolution

The general meeting notes the conversion of the corporate capital of Luxembourg francs (LUF) into euro (EUR) with effect as from January 1, 2002 by a resolution taken in the ordinary general meeting held on June 7, 2001.

After the cancellation of the nominal value of the shares, the subscribed capital amounts to three million nine hundred eight thousand five hundred thirty-seven euro and twenty-one cents (3,908,537.21 EUR) represented by one hundred fifty-seven thousand six hundred and seventy (157,670) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The general meeting decides to decrease the capital of the company to the extent of one thousand five hundred twenty-four euro and twenty-one cents (1,524.21 EUR) without cancelling any share, in order to reduce it from its present amount of three million nine hundred eight thousand five hundred thirty-seven euro and twenty-one cents (3,908,537.21 EUR) to the amount of three million nine hundred seven thousand and thirteen euro (3,907,013.- EUR), and decides that the said amount of one thousand five hundred twenty-four euro and twenty-one cents (1,524.21 EUR) will be allocated to a free reserve.

Fourth resolution

The general meeting ascertains that the net loss of the Company as of 31 December 2004 amounts to five hundred seventy-six thousand and thirteen euro (576,013.- EUR) after compensation of the loss brought forward of seventeen million seven hundred thirty-six thousand one hundred and thirty-five euro (17,736,135.- EUR) with the profit as of 31 December 2004 of seventeen million one hundred sixty thousand one hundred and twenty-two euro (17,160,122.- EUR).

Fifth resolution

The general meeting decides to decrease the subscribed capital by an amount of five hundred seventy-six thousand and thirteen euro (576,013.- EUR) in order to reduce it from its present amount of three million nine hundred seven thousand and thirteen euro (3,907,013.- EUR), to three million three hundred and thirty-one thousand euro (3,331,000.- EUR), to compensate losses which cannot be absorbed by other own funds in the amount of five hundred and seventy-six thousand and thirteen euro (576,013.- EUR), by the cancellation of twenty-three thousand two hundred and forty-six (23,246) shares belonging to the majority shareholder.

Sixth resolution

The general meeting decides to decrease the subscribed capital by an amount of three million two hundred thousand euro (3,200,000.- EUR) to bring it from its present amount of three million three hundred and thirty-one thousand euro (3,331,000.- EUR) to one hundred thirty-one thousand euro (131,000.- EUR), by cancellation of one hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-eight (129,138) shares belonging to the majority shareholder, and repayment of the amount of three million two hundred thousand euro (3,200,000.- EUR) to the said majority shareholder.

The repayment shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

Seventh resolution

The general meeting decides the reintroduction of a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) per share and decides to exchange the 5,286 remaining shares without a nominal value for 5,240 shares with a nominal value of EUR 25.- each, one share being allocated to the minority shareholder and the balance of 5,239 shares to the majority shareholder.

Eighth resolution

The general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at one hundred and thirty one thousand euros (EUR 131,000.-) divided into five thousand two hundred and forty (5,240) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 novembre 1982, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1 du 3 janvier 1983 et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 19 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil C numéro 340 du 27 juillet 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

qui désigne comme secrétaire Madame Marta Kozinska, employée, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, employé, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation que l'euro a été adoptée comme monnaie en ce qui concerne le capital de la société avec effet au 1^{er} janvier 2002 par l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue le 7 juin 2001.

2. Annulation de la valeur nominale des actions.

3. Echange des 157.670 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 24,78 chacune, en 157.670 actions sans valeur nominale.

4. Première réduction de capital d'un montant de EUR 1.524,21 afin de le réduire de son montant de EUR 3.908.537,21 à EUR 3.907.013,-; le montant de EUR 1.524,21 étant alloué dans un compte de réserve libre, sans annulation d'actions.

5. Constatation que la perte nette de la société au 31 décembre 2004 s'élève à EUR 576.013,- après compensation faite des pertes reportées d'un montant de EUR 17.736.135,- avec le bénéfice au 31 décembre 2004 d'un montant de EUR 17.160.122,-.

6. Deuxième réduction de capital d'un montant de EUR 576.013,- afin de le réduire de son montant de EUR 3.907.013,- au montant de EUR 3.331.000,- par annulation de la perte de la société d'un montant de EUR 576.013,- et par annulation de 23.246 actions appartenant à l'actionnaire majoritaire.

7. Troisième réduction du capital d'un montant de EUR 3.200.000,- afin de le porter de son montant de EUR 3.331.000,- à EUR 131.000,- par annulation de 129.138 actions appartenant à l'actionnaire majoritaire et par remboursement de ce montant de EUR 3.200.000,- en respect des prescriptions légales en la matière et notamment de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales.

8. Adoption d'une valeur nominale de EUR 25,- par actions et échange des 5.286 actions restantes sans désignation de valeur nominale en 5.240 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune; une action étant attribuée à l'actionnaire minoritaire et le solde des actions à savoir 5.239 actions, à l'actionnaire majoritaire.

9. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société, lequel aura le libellé suivant:

En anglais:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at one hundred and thirty one thousand euros (EUR 131,000.-) divided into five thousand two hundred and forty (5,240) shares with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.»

En français:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente et un mille euros (EUR 131.000,-) représenté par cinq mille deux cent quarante (5.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des cent cinquante sept mille six cent soixante dix (157.670) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002, suivant résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juin 2001.

Après annulation de la valeur nominale des actions, le capital social s'élève à un montant de trois millions neuf cent huit mille cinq cent trente sept euros et vingt et un cents (3.908.537,21 EUR) représenté par cent cinquante sept mille six cent soixante dix (157.670) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital d'un montant de mille cinq cent vingt quatre euros et vingt et un cents (1.524,21 EUR) pour le porter de son montant de trois millions neuf cent huit mille cinq cent trente sept euros et vingt et un cents (3.908.537,21 EUR) au montant de trois millions neuf cent sept mille et treize euros (3.907.013,- EUR), et décide que ce montant de mille cinq cent vingt quatre euros et vingt et un cents (1.524,21 EUR) sera porté dans un compte de réserve - libre de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que la perte nette de la société au 31 décembre 2004 s'élève à cinq cent soixante seize mille treize euros (576.013,- EUR) après qu'une compensation ait été faite entre les pertes reportées d'un montant de dix sept millions sept cent trente six mille cent trente cinq euros (17.736.135,- EUR) et les bénéfices existants au 31 décembre 2004 s'élevant à un montant de dix sept millions cent soixante mille cent vingt deux euros (17.160.122,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital de la société d'un montant de cinq cent soixante seize mille treize euros (576.013,- EUR) afin de le réduire de son montant actuel de trois millions neuf cent sept mille et treize euros (3.907.013,- EUR) à trois millions trois cent trente et un mille euros (3.331.000,- EUR), pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres, d'un montant de cinq cent soixante seize mille treize euros (576.013,- EUR), par l'annulation de vingt trois mille deux cent quarante six (23.246) actions appartenant à l'actionnaire majoritaire.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital de la société d'un montant de trois millions deux cent mille euros (3.200.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois millions trois cent trente et un mille euros (3.331.000,- EUR) à cent trente et un mille euros (131.000,- EUR) par annulation de cent vingt neuf mille cent trente huit (129.138) actions appartenant à l'actionnaire majoritaire, et remboursement de ce montant de trois millions deux cent mille euros (3.200.000,- EUR) à ce même actionnaire majoritaire.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Septième résolution

L'assemblée générale décide le rétablissement de la valeur nominale des actions à vingt cinq euros (25,- EUR) par action et décide d'échanger les 5.286 actions restantes sans désignation de valeur nominale, en 5.240 actions d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, une action étant allouée à l'actionnaire minoritaire et le solde, soit 5.239 actions, étant alloué à l'actionnaire majoritaire.

Huitième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente et un mille euros (EUR 131.000,-) représenté par cinq mille deux cent quarante (5.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Marx, M. Kozinska, R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, vol. 147S, fol. 76, case 9. – Reçu 12,- euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

G. Lecuit.

(033869.3/220/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 19.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

G. Lecuit.

(033871.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

**AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. DAVOS 1 S.A.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.143.

In the year two thousand and five, on the tenth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by notarial deed of the undersigned notary on the twenty-first of July 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1.022 dated October 13, 2004.

The bylaws of the Company have been amended for the last time by notarial deed of the undersigned notary on the fifth of October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 91 and dated February 1, 2005.

The meeting is chaired by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

The chairman appointed as secretary Mrs Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

The meeting elected as scrutineer Mr Gaël Toutain, employee, with professional address at Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at one million one hundred sixty thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 1,160,625) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Conversion of four thousand five hundred and nine (4,509) class B shares into four thousand five hundred and nine (4,509) class C shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

2. Capital increase to the extent of seventy thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 70,625.-) in order to raise it from its present amount of one million one hundred sixty thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 1,160,625.-) to one million two hundred and thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,231,250.-) by the issue of fifty-six thousand five hundred (56.500) new class A shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

3. Agreement by the existing shareholders to the following subscriptions:

Subscriber	Number of new class A shares
C.L. NOMINEES LTD, with registered seat at 7 56,500 New Street, St. Peter Port, Guernsey GYN 4BZ, Channel Islands on behalf of CAREY OLSEN PENSIONS AND BENEFITS TRUSTEES LTD acting as Trustees under the AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. employees' share ownership plan trust.	56.500
Total:	56.500

4. Subscription and full payment of each of the fifty-six thousand five hundred (56,500) new class A shares in nominal value together with an issue premium of one Euro seventy-five cent (EUR 1.75) by contribution in cash in the total amount of one hundred and sixty-nine thousand five hundred Euro (EUR 169,500.-).

5. Restatement of Article 5 of the Company's bylaws to give it the following wording:

«**Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at to one million two hundred and thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,231,250.-) divided into:

- eighty-five thousand (85,000) class A ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1,25) each («A Ordinary Shares»)
- eight hundred and ninety-one thousand five hundred and thirty-one (891,531) class B ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1,25) each («B Ordinary Shares»)
- eight thousand four hundred and sixty-nine (8.469) class C ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («C Ordinary Shares»).

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to accept the conversion by CEP II Participations of four thousand five hundred and nine (4,509) class B into four thousand five hundred and nine (4,509) class C shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cent (EUR 1.25) each. Second resolution

The meeting resolved to increase the share capital to the extent of seventy thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 70,625.-) in order to raise it from its present amount of one million one hundred and sixty thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 1,160,625.-) to one million two hundred and thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,231,250.-) by the issue of fifty-six thousand five hundred (56,500) new class A shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

Third resolution

The existing shareholders resolved to agree to the following subscriptions:

Subscriber	Number of new class A shares
C.L. NOMINEES LTD, with registered seat at 7 56.500 New Street, St. Peter Port, Guernsey GYN 4BZ, Channel Islands on behalf of CAREY OLSEN PENSIONS AND BENEFITS TRUSTEES LTD acting as Trustees under the AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. employees' share ownership plan trust.	56,500
Total:	56,500

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened C.L. NOMINEES Ltd, with registered seat at 7 New Street, St. Peter Port, Guernsey GYN 4BZ, Channel Islands on behalf of CAREY OLSEN PENSIONS AND BENEFITS TRUSTEES LTD acting as Trustees under the AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. employees' share ownership plan trust represented by Nicolas Cuisset, prenamed, by virtue of one proxy established on February 10, 2005. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

C.L. NOMINEES LTD, prenamed, through its proxy holder declared to subscribe to and pay in all the fifty-six thousand and five hundred (56,500) new class A shares in nominal value together with an issue premium per share of one Euro and seventy-five Cent (EUR 1.75) by contribution in cash of one hundred and sixty-nine thousand five hundred Euro (EUR 169,500.-).

The amount of one hundred and sixty-nine thousand five hundred Euro (EUR 169,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Fourth resolution

The meeting resolved to restate Article 5 of the bylaws of the company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at one million two hundred and thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,231,250.-) divided into:

- Eighty-five thousand (85,000) class A ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («A Ordinary Shares»)
- eight hundred and ninety-one thousand five hundred and thirty-one (891.531) class B ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («B Ordinary Shares»)
- eight thousand four hundred and sixty-nine (8.469) class C ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («C Ordinary Shares»).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately four thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.022 du 13 octobre 2004.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 91 du 1^{er} février 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Cuisset, employé avec adresse professionnelle au Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, employée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gaël Toutain, employé, avec adresse professionnelle au Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million cent soixante mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 1.160.625,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion de quatre mille cinq cent neuf (4.509) actions de classe B en quatre mille cinq cent neuf (4.509) actions de classe C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt cinq Euro Cent (EUR 1,25) chacune.

2. Augmentation de capital pour un montant de soixante dix mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 70.625,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cent soixante mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 1.160.625,-) au montant d'un million deux cent trente et un mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.231.250,-) par la création et l'émission de cinquante six mille cinq cent (56.500) actions nouvelles de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Euro Cent (EUR 1,25) chacune.

3. Acceptation par les actionnaires existants des souscriptions suivantes:

Souscripteur

Nombre d'actions de classe A
souscrites

C.L. NOMINEES LTD, with registered seat at 7 56.500 New Street, St. Peter Port, Guernsey GYN 4BZ, Channel Islands on behalf of CAREY OLSEN PENSIONS AND BENEFITS TRUSTEES LTD acting as Trustees under the AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. employees' share ownership plan trust	56.500
Total:	56.500

4. Souscription et libération de chacune des cinquante six mille cinq cents (56.500) nouvelles actions de classe A accompagné d'une prime d'émission par action d'un Euro soixante-quinze Euro cent (EUR 1,75) par apport en numéraire du montant total de cent soixante-neuf mille cinq cents Euros (EUR 169.500,-).

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million deux cent trente et un mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.231.250,-) représenté par:

- Quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions ordinaires de la classe A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents Euro Cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire A»);

- Huit cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente et une (891.531) actions ordinaires de la classe B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents Euro Cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire B»); et

- Huit mille quatre cent soixante-neuf (8.469) actions ordinaires de la classe C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents Euro Cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire C»)

6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la conversion par CEP II PARTICIPATIONS de quatre mille cinq cent neuf (4.509) actions de classe B en quatre mille cinq cent neuf (4.509) actions de classe C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt cinq Euro Cent (EUR 1,25) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société pour un montant de soixante-dix mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 70.625,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cent soixante mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 1.160.625,-) au montant d'un million deux cent trente et un mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.231.250,-) par la création et l'émission de cinquante-six mille cinq cents (56.500) actions nouvelles de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Euro Cent (EUR 1,25) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les souscriptions suivantes:

Souscripteur	Nombre d'actions de classe A souscrites
C.L. NOMINEES LTD, with registered seat at 7 56.500 New Street, St. Peter Port, Guernsey GYN 4BZ, Channel Islands on behalf of CAREY OLSEN PENSIONS AND BENEFITS TRUSTEES LTD acting as Trustees under the AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. employees' share ownership plan trust.	56.500
Total:	56.500

Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenus aux présentes, C.L. NOMINEES LTD, ayant son siège au 7 New Street, St. Peter Port, Guernsey GYN 4BZ, Channel Islands au nom et pour le compte de CAREY OLSEN PENSIONS AND BENEFITS TRUSTEES LTD en qualité de Trustees en vertu du «the AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. employees' share ownership plan trust», représenté par M. Nicolas Cuisset, prénommé, en vertu d'une procuration établie le 10 février 2005, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

CL. NOMINEES LTD, prénommé, déclare souscrire aux cinquante six mille cinq cents (56.500) nouvelles actions de catégorie A et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec une prime d'émission par action d'un Euro et soixante-quinze cent (EUR 1,75) par apport en numéraire du montant total de cent soixante-neuf mille cinq cents Euro (EUR 169.500).

Un montant de cent soixante-neuf mille cinq cents Euro (EUR 169.500) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million deux cent trente et un mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.231.250,-) représenté par:

Quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions ordinaires de la classe A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents Euro Cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire A»);

Huit cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente et une (891.531) actions ordinaires de la classe B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents Euro Cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire B»); et

Huit mille quatre cent soixante-neuf (8.469) actions ordinaires de la classe C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents Euro Cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire C»).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Cuisset, G. Toutain, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 10, case 4. – Reçu 1.695 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

J. Elvinger.

(033518.3/211/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

DUC-ALTUM S.A., Société Anonyme,
(anc. INIZIATIVE EUROPA HOLDING S.A.).
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.294.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 18 avril 2005*

Monsieur Innocenti Federico, Monsieur Arno' Vincenzo et Monsieur Menchini Mauro sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la DUC-ALTUM S.A. (anc. INIZIATIVE EUROPA HOLDING S.A.)
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
A. De Bernardi / M. Kara
Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033449.3/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

TECHNOLOGICAL INVESTMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 85.230.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Signature.

(033728.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

TECHNOLOGICAL INVESTMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 85.230.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Signature.

(033730.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

TECHNOLOGICAL INVESTMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 85.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Philippe Denis, administrateur de sociétés, demeurant au 19, Drève de l'Acen-Ciel, B-6700 Arlon;
- EUREFI, société anonyme, sise Maison du Pôle Européen de Développement, F-54810 Longlaville;
- Monsieur Daniel Gheza, directeur de sociétés, demeurant au 38, rue du Tilleul, B-6769 Robermont, administrateur-délégué.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033725.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41115

MUISCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.352.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 avril 2005*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Bonamigo Mario sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
MUISCA S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033452.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

HELIER INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.457.

Avec effet au 28 janvier 2005, Monsieur Sébastien Laissy a démissionné de ses fonctions d'Administrateur.

Avec effet au 28 janvier 2005, Monsieur Hubert Marchand né le 8 mars 1956 à Mâcon (France), résidant 27, rue Desnouettes, F-75015 Paris (France), a été nommé aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Alain Randon, Administrateur,
- Monsieur Christophe Lecomte, Administrateur,
- Monsieur Henrik Gotterbarm, Administrateur,
- Monsieur Hubert Marchand, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

Pour HELIER INVESTISSEMENTS S.A.
MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033463.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

TMF GROUP HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 102.822.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 avril 2005, que l'assemblée a décidé à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission au 22 avril 2005 de Monsieur Jonathan Windsor Morgan, né le 5 octobre 1957 à Peterborough (Royaume-Uni), ayant son adresse privée en Angleterre, 51, Castelnau Barnes, NL-SW13 9RT Londres;
- L'assemblée décide de nommer à compter du 22 avril 2005, en tant qu'administrateur de la société, Madame Geraldine Ann Kennell, gérante, née le 2 mai 1968 à Darlington (Angleterre), ayant sa résidence professionnelle en Angleterre, 1, New Fetter Lane, NL-EC4A 1HH Londres. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour la société
P. Kotoula
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033542.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

S2A INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 519.500,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 83.610.

Suite aux décisions prises par l'Associé Unique en date du 9 juillet 2004, MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg ont été nommé gérants de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Koen van Baren et de Monsieur Benoît Frin.

A cette même date, a été nommé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée Monsieur Sing-Ming Chu, 11B, avenue Maréchal Maunauray, F-75016 Paris.

Enfin, l'Associé Unique a pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Nicolas Druz, avec effet au 8 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour S2A INVESTMENT, S.à r.l.

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033464.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

TIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 101.781.

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration datée du 24 mars 2005 que M. Lionello Ferrazzini, économiste, demeurant à Via A. Salvioni, CH-6862 Rancate (TI), a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033476.3/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

DELUX-BAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 81.100.

Gegründet gemäß Akt vor dem amtierenden Notar Paul Bettingen in Niederanven am 15. März 2001, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 81.100, veröffentlicht im Mémorial C von 2001, Seite 42558.

Der Geschäftsführer bittet folgende Akte zu verfassen:

I. Ursprünglicher Gesellschaftssitz:

Port de Mertert,

L-6688 Mertert.

Der Gesellschaftssitz wird verlegt ab dem 1. Februar 2005.

Neuer Gesellschaftssitz:

DELUX-BAU, S.à r.l.,

74, route de Luxembourg,

L-6633 Wasserbillig.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Mertert, den 31. Januar 2005.

Unterschrift

Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05153. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(033545.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

BC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 90.201.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 40 du 15 janvier 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 février 2003, acte publié au Mémorial C 418 du 17 février 2003 et en date du 23 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n° 911 du 5 septembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BC INTERNATIONAL S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(033485.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

IMMOCRIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 72.711.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 novembre 1999 acte publié au Mémorial C n° 58 du 18 janvier 2000. Le capital social a été converti en EUR le 30 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 816 du 29 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOCRIS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(033488.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

IMMOCRIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 72.711.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 novembre 1999 acte publié au Mémorial C n° 58 du 18 janvier 2000. Le capital social a été converti en EUR le 30 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 816 du 29 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOCRIS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(033490.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

AES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 18, rue des Moulins.

R. C. Luxembourg B 103.544.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(033591.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41118

INTERINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 29.622.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature.

(033499.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ALGEDAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 74A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 43.212.

Assemblée Générale

En date du 1^{er} février 2005 s'est réunie en assemblée générale les gérants de la société à responsabilité limitée ALGEDAL, S.à r.l., avec siège social à L-4831 Rodange, 152, route de Longwy, à savoir:

Monsieur Alain van den Berg, gérant, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Georges Aelbrecht, demeurant à Steenokkerzeel (Belgique);

Lesquels déclarent vouloir transférer le siège social de la société de L-4831 Rodange, 74A, route de Longwy.

Rodange, le 4 février 2005.

A. van den Berg / A. Georges

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033507.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

DAGFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 62, rue Baudouin.
R. C. Luxembourg B 60.598.

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DAGFIN HOLDING S.A. (la mandante), dont le siège social est établi à L-1218 Luxembourg, 62, rue Baudouin, constituée par acte du 3 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 666 du 28 novembre 1997, inscrite le 9 septembre 1997 au Registre de Commerce à Luxembourg section B numéro 60.598.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées représentant l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Danilo Adamo Giannetti administrateur de sociétés, demeurant à Rome, Italie.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 49, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

J. Elvinger.

(033543.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

FinSole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.437.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(033612.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

FinSole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.437.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 avril 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de cinq à trois et de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033619.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

UM BRILL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.
R. C. Luxemboug B 39.837.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.R. Schmitz.

(033551.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

DIMEPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. SA2 Hall 1.
R. C. Luxembourg B 81.247.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033553.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

DIMEPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. SA2 Hall 1.
R. C. Luxembourg B 81.247.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033556.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 83.626.

Faisant suite à l'assemblée générale du 20 octobre 2004, est nommé administrateur:

- Bley Eric.

Faisant suite à l'assemblée générale du 15 avril 2005, sont nommés administrateurs:

- Jacobs Andreas,

- Gast Christian,

- Gnad Albert,

- Bley Eric;

Est nommée Réviseur d'Entreprise aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04031. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(033560.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

MIRROR TRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 101.700.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Signature.

(033622.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

EUROPE COMMERCE REFRACTORY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 44, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 95.206.

Constituée par-devant M^e Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 8 août 2003, acte publié au Mémorial C n° 977 du 23 septembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

O. Koegel.

(033570.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.679.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

(033586.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ALPHALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 31.704.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(033594.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ADMR INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 107.370.

Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 14 avril 2005, le capital social de la société ADMR INVESTMENT, S.à r.l. est reparti de la manière suivante:

Détenteurs de parts sociales	Nombre de parts sociales
Monsieur Dimitri Papachristou	43
Monsieur Patrick Charles	43
Monsieur Roger Place	42

Fait le 14 avril 2005.

Certifié sincère et conforme

ADMR INVESTMENT, S.à r.l.

F. Dumont / L. Mostade

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033599.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 71.726.

Le bilan au 31 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033578.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 71.726.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033579.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 71.726.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ajournée des actionnaires de la société en date du 14 avril 2005

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale:

Administrateurs:

M. Rory C. Kerr ayant son adresse professionnelle au 16 Windsor Place, Dublin 2, Irlande;
Mrs. Cornelia Ritter ayant son adresse professionnelle au 36 Staedtler, Postfach 685, 9490 Vaduz, Liechtenstein;
Hermanus R. W. Troskie ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033583.3/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 107.079.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 11 avril 2005

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveaux gérants avec effet au 11 avril 2005 et pour une durée illimitée:

1. Madame Annette Hayward, employé privé, avec adresse professionnelle à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
2. Monsieur Marc Seimetz, avocat, avec adresse professionnelle à 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg,
3. Monsieur Ian Graham, administrateur, avec adresse professionnelle à Bag End, Fletchings, Roundwood, Rucklers Lane, Kings Langley WB4 8BE.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033658.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41123

LAMBDALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 33.697.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(033595.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

COTENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.
R. C. Luxembourg B 93.069.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(033598.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ABAX TRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 80.524.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(033600.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

VIBIDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 105.721.

L'an deux mille cinq, le quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIBIDI S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.721, constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2004, non encore publié au Mémorial, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 10.500 (dix mille cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption entre la société anonyme TERRANO S.A. et la société anonyme VIBIDI S.A., ainsi que du rapport du conseil d'administration y afférent.
2. Présentation du rapport du réviseur sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion par absorption de VIBIDI S.A. par TERRANO S.A.
3. Décision de procéder à la fusion par absorption de VIBIDI S.A. par TERRANO S.A.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

5. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société absorbée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires font les constatations préliminaires suivantes:

1) Sur sa présentation par le président du bureau, l'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre, d'une part, TERRANO S.A. (la «société absorbante») et, d'autre part, VIBIDI S.A. (la «société absorbée») a été intégralement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 102 du 4 février 2005.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00684, prévoit l'absorption de VIBIDI S.A. par TERRANO S.A., avec prise d'effet de la fusion au 20 janvier 2005 (date effective), date à laquelle l'unique société absorbante poursuivra seule les activités des sociétés qui fusionnent.

2) L'assemblée reconnaît en outre avoir pris connaissance sur leur présentation à l'assemblée des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange, prévus par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

3) L'assemblée reconnaît en outre avoir pris connaissance sur leur présentation à l'assemblée des rapports écrits contenant examen du projet de fusion prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales établi par l'expert Réviseur d'Entreprises indépendant HRT REVISION, S.à r.l., établi à Luxembourg, désigné à cette fin par les conseils d'administration des sociétés VIBIDI S.A. et TERRANO S.A., sur décision favorable du magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale en date du 28 février 2005.

Ces rapports concluent au caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion.

4) L'assemblée constate que toutes les obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été exécutées.

Se considérant pleinement informée, l'assemblée a ensuite pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de la Société par TERRANO S.A., société absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'octroyer une entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la Société, la dissolution sans liquidation étant achevée.

Quatrième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents susvisés et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'agréer le projet et de constater expressément la réalisation de la fusion avec effet au 20 janvier 2005 sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

La fusion ayant d'ores et déjà été approuvée par la société absorbante TERRANO S.A. aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue précédemment ce jour, les décisions concordantes visées par l'article 272 de la loi sur les fusions ont toutes été prises au sein des sociétés en cause, et la fusion est par conséquent définitivement réalisée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Grundheber, R. Tonelli, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, vol. 147S, fol. 44, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(033668.3/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

EMFASIS MAILING & BILLING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 107.436.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

NMAS 1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26 New Street PO Box 75. St. Helier Jersey, acting in its capacity of general partner of NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 3 LIMITED PARTNERSHIP.

The founder is here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is EMFASIS MAILING & BILING II, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, under-writing firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of one member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders Decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-Up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Subscription - payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by NMAS 1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, acting in its capacity of general partner of Nmas 1 PRIVATE EQUITY FUND US No 3 LIMITED PARTNERSHIP, and fully paid up in.

Therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company EMFASIS MAILING & BILLING II, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

Mrs. Nutz Pascale, Expert Comptable, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;

Mrs. Noëlla Antoine, Expert Compable, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of one of the Managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

NMAS 1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée sous la loi de Jersey, ayant son siège social à 26 New Street PO Box 75. St. Helier Jersey, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 3 LIMITED PARTNERSHIP.

Fondateur ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera EMFASIS MAILING & BILLING II, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts Sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt cinq euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifié.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des Associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi Applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par NMAS 1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prénommé, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMAS 1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 3 et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire.

De sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société EMFASIS MAILING & BILLING II, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Nutz Pascale, Expert Comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Madame Noëlla Antoine, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 87, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

J. Elvinger.

(033568.3/211/364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41131

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 80.537.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(033601.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

VIRTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 48.900.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(033602.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

PKF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 48.951.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(033603.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

UNIVERSAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 97.779.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 18 mars 2005 à 9.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la société au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;
2. accepter la démission de la société CEDERLUX SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes;
3. nommer Monsieur Michele Romerio, domicilié à Carabella, CH-6582 Pianezzo, Suisse, en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033676.3/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CLOISINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.225.

L'an deux mille cinq, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLOISINVEST S.A., ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.225, constituée suivant acte notarié en date du 11 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 360 du 19 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Lydie Tortot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annie Lyon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour le porter de son montant actuel trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à six cent mille euros (EUR 600.000,-) par la création de trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2. Souscription et libération en espèces à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300.000,-).

3. Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5. Reconduction du même capital autorisé pour un période de 5 ans.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR) par la création de trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur de mille euros (1.000,- EUR) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

L'Assemblée admet à la souscription des trois cents (300) actions nouvelles, la société PERMINVEST HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les trois cents (300) actions nouvelles sont souscrites par la société PERMINVEST HOLDING S.A., prénommée, ici représentée par Madame Annie Lyon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

donnée à Luxembourg, le 14 avril 2005, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trois cent mille euros (300.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prolonger pour une nouvelle période de cinq ans le même capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 15 avril 2010.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR) représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, jusqu'au 15 avril 2010, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et mises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont au porteur.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Tortot, R. Rozanski, A. Lyon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2005, vol. 893, fol. 26, case 9. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(033698.3/239/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CLOISINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2005.

J.-J. Wagner.

(033699.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

DAMASCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 90.199.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires

tenue au siège social à Luxembourg, le 14 mars 2005

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Innocenti Federico et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

DAMASCA S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033679.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41134

ABAX HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 80.522.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(033604.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

IB FINANCE, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 16.007.

Le bilan au 31 décembre 2004, réf. LSO-BD03941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour IB FINANCE, Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

M.-A. Fischer / P. Pasquasy

Assistant Vice-Président / Attaché de direction

(033605.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ABAX CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 67.260.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(033607.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

MIRROR TRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 101.700.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 23 mars 2005 que:

le mandat de gérant unique de Monsieur Roberto Perini, gérant de sociétés, ayant son adresse professionnelle à 19 Via Cantonale, CH-6910 Lugano ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2005.

Luxembourg le 19 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033700.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

41135

TARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.088.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

(033608.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CHEPTISUN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8071 Bertrange, 16, Cité de Riedgen.
R. C. Luxembourg F 1050.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Association sans but lucratif (A.s.b.l.)

1. CHEPTISUN A.s.b.l., plus communément dénommée CHEPTISUN en tant qu'association professionnelle européenne sans but lucratif, ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales, et ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel.

2. CHEPTISUN jouit de la personnalité civile conformément à la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 modifiée.

3. L'association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté.

Art. 2. Dénomination et siège de l'A.s.b.l.

1. CHEPTISUN A.s.b.l. est une association professionnelle européenne sans but lucratif. Son logotype CHEPTISUN symbolise l'alliance du soleil et de la lune dans la tradition népalaise du milieu du XX^{ème} siècle.

2. CHEPTISUN A.s.b.l. a son siège au Grand-Duché à l'adresse provisoire suivante: Cité de Riedgen, 16, L-8071 Bertrange

Art. 3. Objet de l'A.s.b.l.

1. Constituée en 2005 et exclusivement destinée aux artistes et aux opérationnels des secteurs artistiques, culturels, ainsi qu'audiovisuels et musicaux, CHEPTISUN vise, sur le plan européen, à:

- Informer, encourager et soutenir ces derniers;
- Promouvoir, dans toute l'Europe, des artistes, des oeuvres et des événements;
- Diffuser et faire circuler, dans les 25 pays de l'Union européenne, des artistes, des oeuvres et des événements;
- Informer et placer les professionnels des secteurs artistiques, culturels, ainsi qu'audiovisuels et musicaux sur le marché.

Art. 4. Affiliation

1. Sont membres plénipotentiaires de CHEPTISUN A.s.b.l, les cotisants suivants:

- membre individuel à savoir personne physique (2005: EUR 200)
- membre associé à savoir institution, fondation (2005: EUR 400)
- membre collectif à savoir réseau, groupement d'intérêt, coopérative (2005: EUR 600)

2. Sont membres contributeurs, les personnes privées ou publiques octroyant des libéralités au profit de CHEPTISUN A.s.b.l, conformément à la loi du 22 février 1984 sachant que l'autorisation grand-ducale (arrêté) n'est pas requise pour l'acceptation des libéralités mobilières dont la valeur n'excède pas «douze mille cinq cents euros».

3. Toute personne ayant dûment rempli, signé, et versé sur le compte de CHEPTISUN A.s.b.l sa cotisation est membre, après approbation par le conseil d'administration de l'A.s.b.l.

4. Est réputé démissionnaire le membre qui, dans un délai de trois mois, ne paie pas ses cotisations. Un rappel de cotisation impayée suffit au Secrétaire général pour soumettre au conseil d'administration la prochaine sortie d'un membre. La liste de sortie est avalisée pas l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

5. Tout membre de l'A.s.b.l. est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Art. 5. Assemblée générale

1. L'assemblée générale est composée de tous les membres de CHEPTISUN A.s.b.l en ordre de cotisation.

2. Elle est convoquée par le Président, ou un cinquième des membres, au moins une fois par an par courrier électronique à tous les membres avec publication sur le site internet.

3. L'assemblée générale définit les priorités de travail de l'association et prend les décisions nécessaires à son bon fonctionnement.

4. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des statuts;
- quorum: au-moins 2/3 des membres présents,
- vote: majorité des 2/3.
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation des budgets et des comptes;

- la dissolution de l'association;
- la sortie d'un ou plusieurs membres.

5. L'ordre du jour est approuvé par le Président sur proposition du Secrétaire général en étroite collaboration avec le Directeur général. Il est joint à la convocation de l'assemblée générale. En début de séance, tout membre peut faire ajouter un point à l'ordre du jour.

6. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre.

7. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

8. Les décisions, résolutions et déclarations de l'assemblée générale sont obligatoirement portées à la connaissance de chacun des membres et, si jugées opportunes, à la connaissance des tiers via le site internet.

9. Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

10. Une liste indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeures et nationalités des membres de l'association, doit être déposée «auprès du registre de commerce et des sociétés» dans le mois de la publication des statuts. Elle est complétée, chaque année, par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres. Toute personne peut en prendre gratuitement connaissance auprès dudit Registre.

Art. 6. Conseil d'Administration

1. CHEPTISUN A.s.b.l. est dirigée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale.

2. Ce conseil d'administration est composé d'au moins 5 membres et nomme, en son sein, un Président, un secrétaire et un trésorier.

3. La liste des noms, prénoms, professions et domiciles des administrateurs est annexée aux présents statuts.

4. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

5. Le conseil d'administration supervise le bon fonctionnement des missions et des fonctions de l'A.s.b.l., ainsi que l'état de ses comptes via le trésorier.

6. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

7. Il rend son Rapport annuel et son bilan financier à chaque assemblée générale. Il est tenu de soumettre tous les ans à l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

8. Le Conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres, et même à un tiers, notamment le Directeur général.

9. Il nomme le Directeur général en charge du bon fonctionnement de secrétariat de l'association, du recrutement des équipes qualifiées dans le respect des missions et objectifs impartis.

Art. 7. Modification des statuts

1. Les statuts sont modifiés sur proposition du Président à l'assemblée générale et votation.

2. Le Directeur général s'assurera de la publication au Mémorial des modifications.

3. Le règlement intérieur est modifié par simple décision du conseil d'administration sur proposition du Secrétaire.

Art. 8. Patrimoine de l'A.s.b.l.

1. L'association ne peut posséder en propriété ou autrement que les immeubles nécessaires pour réaliser l'objet ou les objets en vue desquels elle est formée.

2. En cas de dissolution de CHEPTISUN A.s.b.l., le patrimoine sera redistribué entre les membres, après apurement des dettes.

Art. 9. Actes financiers

1. Tous les actes, factures, annonces, publications et autres pièces des associations sans but lucratif, doivent contenir:

- la dénomination de l'association;
- la mention «association sans but lucratif» reproduite lisiblement et en toutes lettres ou en abrégé «A.s.b.l.», placée immédiatement avant ou après la dénomination;
- l'indication précise du siège de l'association;
- les mots «registre de commerce et des sociétés, Luxembourg» ou les initiales «R.C.S. Luxembourg» suivis du numéro d'immatriculation.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01640. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034108.3/000/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.